

Accessibilité des bibliothèques : point de vue du personnel

par Catherine Rey*

Certes, les normes existent pour la construction de bibliothèques et sont de mieux en mieux appliquées.

Mais des éléments qui peuvent paraître des détails aux yeux des personnels valides sont pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant de réels obstacles.

À commencer par les vestiaires, généralement de petites armoires hautes et étroites dans lesquelles je ne peux que poser mon sac par terre, l'étagère prévue à cet effet ainsi que le portemanteau étant inaccessibles sans l'aide d'une collègue compatissante.

Ensuite, ouvrir la porte donnant accès au bureau des assistants est une nouvelle difficulté. En effet, pour suivre les normes de sécurité concernant la lutte et la prévention des incendies, les portes sont équipées d'un ressort (ou tambour) qui permet leur fermeture automatiquement, mais en rend totalement impossible l'ouverture par une personne en fauteuil roulant. Heureusement, cette porte est continuellement maintenue ouverte par une cale, car le personnel ne cesse de passer avec des chariots de livres à remettre en salle de lec-

ture, et tout le monde trouve très pénible d'ouvrir ce type de porte (ce qui est totalement interdit par la commission de sécurité car la porte est coupe-feu).

Troisième étape : le bureau ! Très souvent, il me faut déplacer une chaise, à roulettes heureusement, qui se trouve à ma place, et m'installer à mon bureau de travail (que j'ai choisi sans caisson pour manœuvrer plus facilement). Les étagères où sont placés les livres à cataloguer sont toujours un peu hautes, mais j'ai mis les secteurs dont je m'occupe à ma hauteur bien sûr.

Ma journée se déroule en partie dans ce bureau où j'effectue le catalogage des ouvrages récemment acquis, les commandes, etc. et au service de renseignements des lecteurs. Là, se pose le problème de la hauteur du mobilier dont la dernière étagère est inaccessible pour moi comme pour le public en fauteuil roulant ou de petite taille et même pour les personnes âgées. Se pose aussi le problème des chariots de livres à ranger qui encombrant quelquefois le passage.

L'ascenseur qui permet de circuler entre les niveaux est le plus petit autorisé, mais a le mérite d'exister !

En ce qui concerne les sanitaires, rien n'est prévu pour le personnel, à ma connaissance. Mais j'ai la chance de pouvoir utiliser

des sanitaires prévus à l'origine pour le public, donc dits accessibles (normes des années 1970).

Le matériau utilisé comme revêtement de sol est aussi un détail qui est souvent ignoré par les concepteurs de bâtiments publics. Les moquettes, surtout les dalles de moquettes, rendent difficiles les déplacements, ainsi que certains paillasons trop épais qui font dévier les fauteuils roulants et les chariots utilisés pour transporter les livres.

Les normes d'accessibilité qui existent pour les lieux recevant du public sont rarement appliquées aux services intérieurs (par exemple : hauteur des distributeurs de papier essuie-mains, toilettes exigües, petite marche d'entrée). Hormis les difficultés rencontrées dans le travail quotidien, il en existe également en ce qui concerne la formation professionnelle, les congrès, principalement liées à l'hébergement, aux transports et à l'accès aux bâtiments, ce qui les rend souvent inenvisageables.

Dans la mesure du possible, il serait préférable pour tout le monde que les personnes handicapées, déjà dépendantes par leur handicap, puissent le plus possible effectuer les tâches qui paraissent simples, comme ouvrir une porte, se laver les mains... et se déplacer dans un bâtiment, sans être obligées de faire appel à la générosité des collègues de travail. ◆

* Assistante qualifiée à la bibliothèque municipale d'Angers